



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1848**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1848 intitulé :

« Règlement concernant la division de la Ville de Vaudreuil-Dorion en huit districts électoraux »

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 6 mai 2024.

QUE le règlement a été déclaré conforme aux exigences de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et entrera en vigueur conformément à la Loi le 31 octobre 2024.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 24^e jour du mois de juillet 2024.

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca